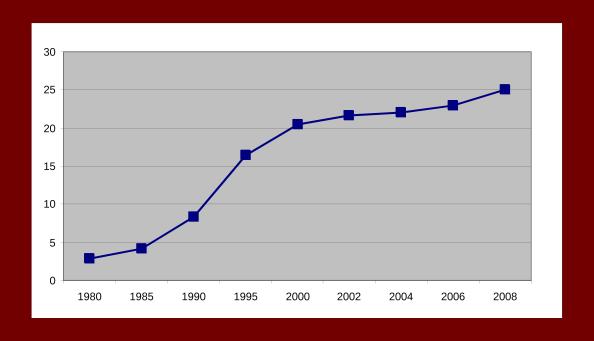
# LES BARS A JUS

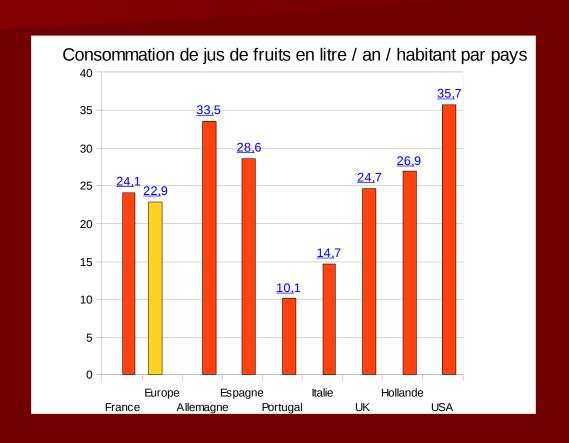


## LE MICRO-ENVIRONNEMENT

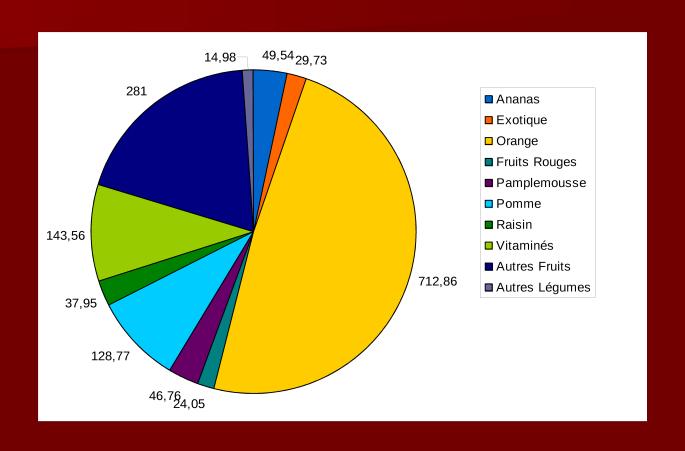
# Consommation annuelle de jus de fruits en France, en Litre/an/habitant

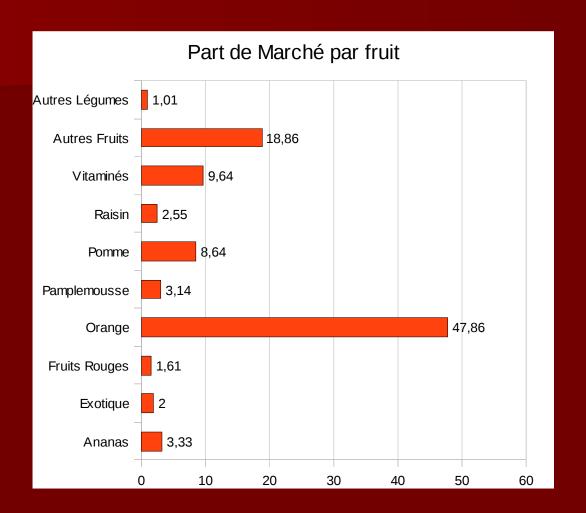


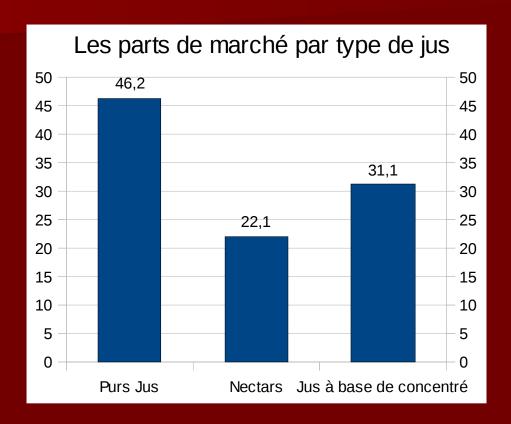
### L'Offre



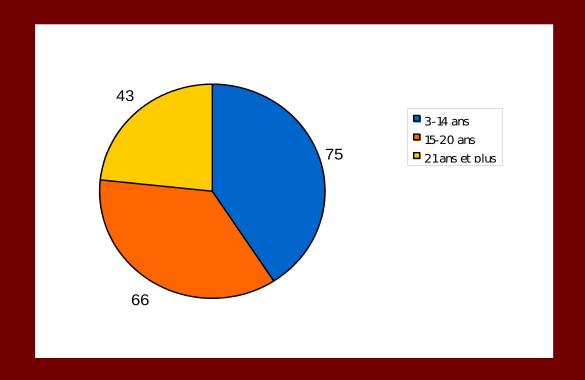
### Volume de jus consommé en 2009 en million de Litres



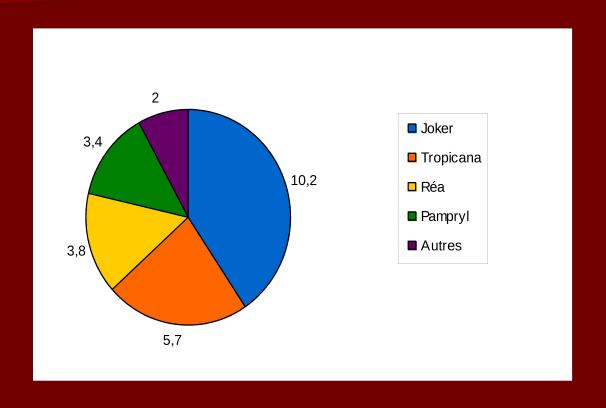




### Consommation quotidienne de Jus de Fruits par tranche d'âge

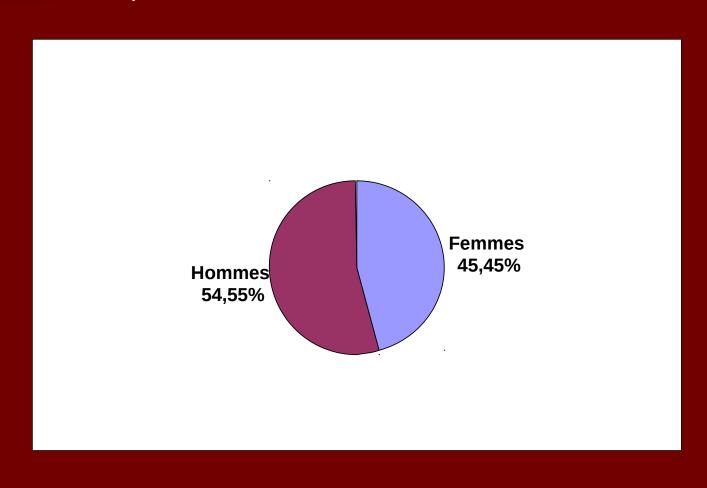


### Parts de Marché des Grandes Marques de Jus de Fruits

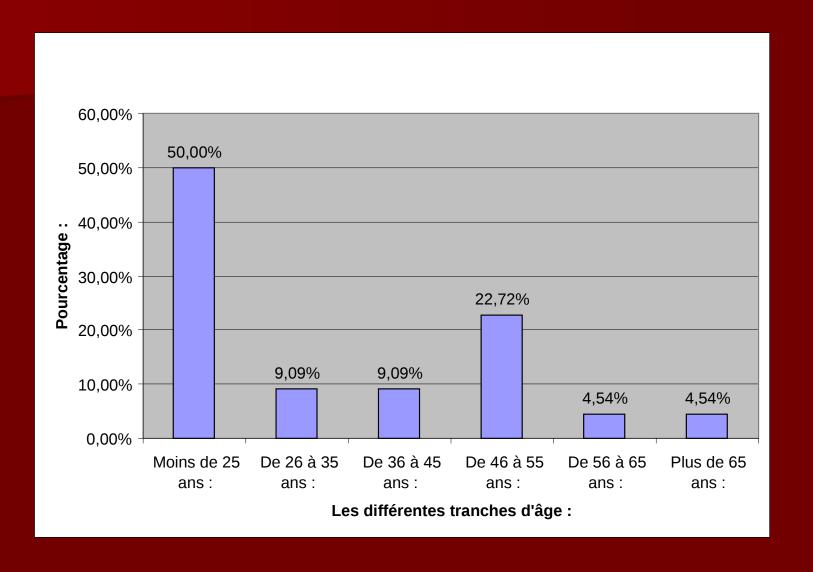


### La Demande

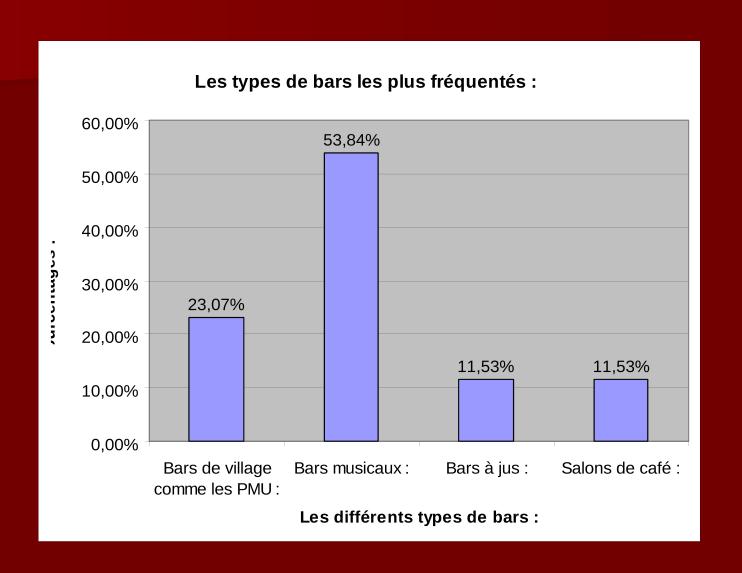
Fréquentation des bars en fonction du sexe



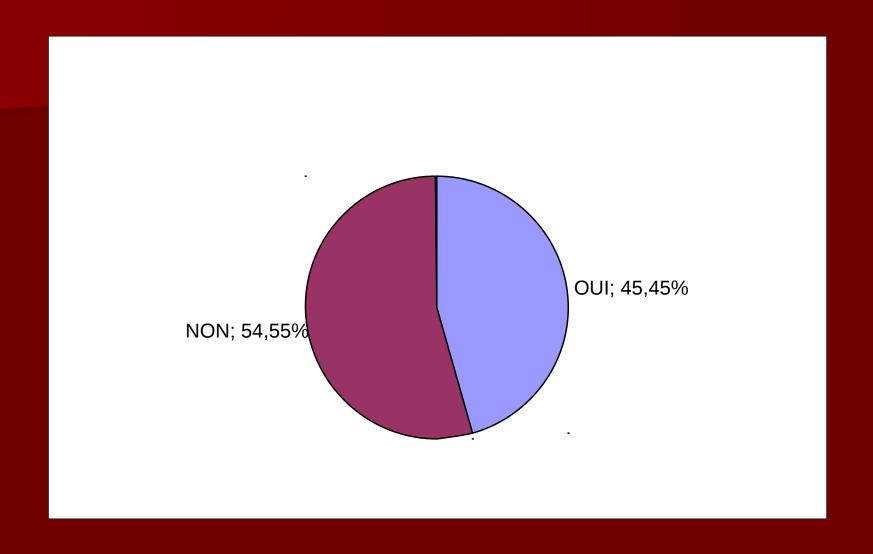
#### Fréquentation des bars en fonction de l'âge



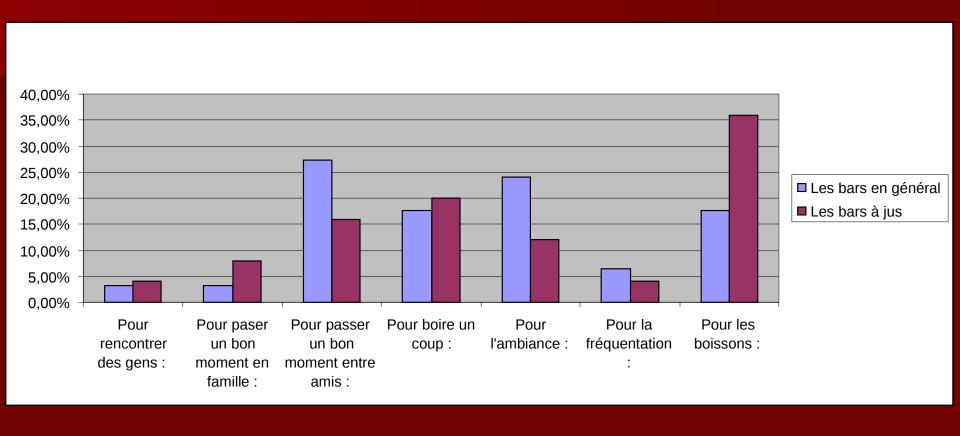
#### Les types de bars les plus fréquentés



### Connaissez-vous les bars à jus ?



#### Pourquoi les gens aiment-ils les bars?



### Les Distributeurs

Delecto

Jus + Plus



Zumo

Tonus



### LE MACRO-ENVIRONNEMENT

### L'environnement politique



« Mangez 5 fruits et légumes par jour! »



- Hygiène et sécurité
- Interdiction de fumer
- Baisse de la TVA à 5,5 %
- Information à donner aux consommateurs

# L'environnement économique



- 60% des bars réalise un Chiffre d'affaire inférieur à 100 000 euros
- Mais il n'est pas rare de voir des bars avec un chiffre d'affaire important en moyenne compris entre 250 000 euros et 400 000 euros

### L'environnement social

- La personnalité du cafetier un élément important
- Il doit aussi participer à toute les tâches



## L'environnement socioculturel



- -Lieu d'échange
- -Les grandes surfaces annul cette échange
- -Les bars sont fréquentés au cour de sortie occasionnelles, grâce à la proximité du domicile ou du lieu de travail

### L'environnement légal

- Un permis d'exploitation valable 10 ans
- Faire une déclaration administrative au maire de la commune
- Une déclaration fiscale
- Une déclaration d'ouverture
- Déclaration doit également être déposée au service sanitaire de la préfecture

### Les catégories de boissons

### CATEGORIE

Boissons sans alcool, ou ne comportant pas plus d'un degré d'alcool suite à un début de fermentation.

#### CATEGORIE

П

Bière, hydromel, vin, cidre, poiré et VDN sous régime fiscal des vins.

#### CATEGORIE

Ш

Autres VDN,
VDL, ABV et
liqueurs de
fruit ne
titrant pas
plus de 18°
d'alcool.

#### CATEGORIE IV

Tous les alcools dont la vente est légale sur le territoire français.

# Les Licences de débit de boissons

### LICENCE

Vente à consommer sur place de boissons de catégorie 1. Création possible à soumettre à la préfecture

#### ŁÍCENCE II

Vente à consommer sur place de boissons de catégories 1 et 2. Création possible soumise aux quotas

### LICENCE

Vente à consommer sur place de boissons de catégories 1 à 3. Création possible soumise aux quotas.

#### LICENCE IV

Vente à consommer sur place de boissons de catégories 1, 2, 3 et 4.Création impossible, seul le rachat ou la cessation est possible.

#### PETITE OU GRANDE LICENCE DE RESTAURANT

Elles autorisent la vente à consommer sur place de boissons alcoolisées, dans le cadre d'un repas.

- Le cafetier doit afficher sa licence, les principales dispositions du Code de la Santé Publique, les tarifs ainsi que les horaires de l'établissement.
- Tout débit de 2ème, 3ème ou 4ème catégorie qui n'est plus exploité depuis plus de trois ans est considéré comme supprimé et ne peut pas être vendue



# Le statut juridique et fiscal

- Le statut juridique
- La catégorie d'imposition
- Le mode d'imposition

	auto-entrepreneur (BIC, activité de vente)	Entrepreneur individuel (1) ou Gérant majoritaire de SARL (2)			
		Tranches de revenus ou de rémunérations (3)			
	Sur l'ensemble du chiffre d'affaires (limité à 80 300 euros)				
	Cd103/	< 34 620€ (1 PSS)	< 103 860€ (3 PSS)	< 173 100€ (5 PSS)	> 173 100 €(5 PSS)
Assurance maladie maternité		6,5 %	5,9 %	5,9 %	1
Indemnités journalières maladie		0,7 %	0,7 %	0,7 %	
Allocations familiales	12%	5,4 %	5,4 %	5,4 %	5,4 %
Assurance vieillesse		16,65 %	1	1	1
Assurance invalidité décès		1,3 %	1	1	1
Participation formation		0,15 %			
Retraite complémentaire		6,5 %	6,5 %	1	1
Total + CSG + CRDS		45,2 % (4)	26,5 % (4)	20 % (4)	13,4 % (4)

	Entrepreneur individuel ou gérant majoritaire de SARL
Incapacité temporaire	Indemnité journalière : 1/720ème du revenu professionnel moyen avec un minimum de 19 € (1/720ème de 40% de 1 PSS) et un maximum de48 € (1/720ème de 1 PSS). Leur versement est limité à 360 indemnités journalières sur une période de 3 ans.
Invalidité partielle	Rente: 30 % du revenu annuel limité à 30% de 1 PSS (soit 10 386 € en2010) jusqu'au 60ème anniversaire + majoration pour tierce personne de 12 349,29 €. Minimum versé = 3 153,34 €
Invalidité totale	Rente: 50 % du revenu annuel limité à 50% de 1 PSS (soit 17 310 € en2010) jusqu'au 60ème anniversaire + majoration pour tierce personne de 12 349,29 €. Minimum versé = 7 140,22 €
Décès : pour le conjoint	Capital: 6 861.60 € Rente: néant
Décès : pour les enfants à charge	Capital : néant Rente : néant

	Entrepreneur individuel ou gérant majoritaire de SARL
Retraite de base	Revenu annuel moyen X Taux X (nombre de trimestres/durée de référence) Revenu annuel moyen = moyenne des revenus perçus pendant les meilleures années dans la limite de 1 PSS (34 620 € pour 2010) Taux plein = 50 % (65 ans ou 164 trimestres pour les personnes nées à partir de 1953) Retraite de base maximum = 50 % de 1 PSS, soit 17 310 € pour 2010
Retraite complémentair e	La retraite complémentaire est obligatoire. 6,5% des revenus < 103 860 € (3 PSS) X valeur du point X nb d'années Coût d'acquisition du point Coût d'acquisition du point : 15,30 € Valeur du point : 1,102 €